

Rappeurs interdits de scène

04/12/2011

La manifestation anti-fasciste fait pschitt, à la veille du procès du Front comtois.

Une décision « grave » que Martial Bourquin n'a pas souhaité prendre seul. Réunion de crise, hier matin, à l'hôtel de ville d'Audincourt. A l'unanimité du sénateur-maire et des adjoints, le groupe de rap ZEP a été interdit de séjour dans la salle du Studio des 3 Oranges. ZEP y était annoncé mercredi 7 en soirée. Une initiative du collectif (d'associations, de syndicats et de partis politiques) qui s'est formé contre le Front comtois.

Gaëtan Perret, fondateur du Front comtois, sera jugé le lendemain, jeudi 8, pour incitation à la haine raciale et discrimination raciale devant le tribunal correctionnel de Montbéliard. « Comme les gens travaillent, on ne pourra pas tous être présents à la cité judiciaire, on avait donc décidé d'organiser ce concert », explique Pascal Tozzi (CGT), l'un des représentants du collectif « anti-fasciste ».

Problème, la municipalité d'Audincourt a eu vent des paroles du titre « Nique la France ». Morceau choisi : « Ce que j'en pense de leur Marianne, de leur drapeau et de leur hymne à deux balles... » Les élus en ignoraient tout jusqu'à



■ Martial Bourquin : « On n'oppose pas la haine à la haine ».

Photo Francis REINOSO

ce que nous en rapportions un extrait (notre édition du 26 novembre) et que des dizaines de récriminations polluent le bureau du maire.

Le Front comtois s'est enrouffré dans cette brèche pour déplacer les feux de l'actualité. Une manifestation contre « le racisme anti-français » est organisée mercredi 7, de la place du Marché à la Filature. Laisser faire, « c'est aller au-devant de troubles

certain et mettre en danger les personnes », pensent les élus locaux. Au premier rang de ces personnes « en danger », celles attendues (« entre 500 et 700 ») à une remise de récompenses au foyer municipal. C'est sur cette cérémonie que la municipalité s'appuie pour motiver sa décision. Mais ses racines sont plus profondes : « Les paroles me déplaisent au plus haut point. On n'oppose pas la haine à la

haine. Ce n'est pas dans notre culture, ça ne le sera jamais », tonne Martial Bourquin.

La sentence de la mairie a été notifiée au collectif dès hier midi. Pascal Tozzi en prend acte. Pas le choix. Mais il l'affirme : « ZEP viendra dans le Pays de Montbéliard ». Plus tard. « Nous ne sommes pas une équipe de farfelus. Je connais leur œuvre. On leur a fait une réputation avec un seul extrait de texte, alors que

Fréquentable

► Les rappeurs de ZEP (Zone d'expression populaire) n'ont pas toujours été infréquentables à Audincourt. Organisatrice du festival Rencontres et Racines, la Ville les avait invités pas plus tard qu'en juin 2011. « Et ça n'avait froissé personne », réagit, goguenard, Pascal Tozzi. Encore sonné par la décision audincourtoise, le collectif anti-fasciste réfléchit à comment occuper le terrain le jour où le fondateur du Front comtois sera entendu à la barre.

ce titre n'est plus programmé dans leur tour de chant. Ce groupe n'a jamais été frappé d'interdiction, c'est une atteinte à la liberté d'expression ». Pour lui, les élus audincourtois ont manqué de courage politique : « Ils auraient pu demander un cordon de sécurité, ce que Montbéliard avait fait le 22 janvier lors de la venue du skinhead Serge Ayoub. Mais ce qui est valable pour les uns ne l'est pas pour les autres ».

Martial Bourquin a maintenu hier le soutien d'Audincourt à l'action du collectif. Les deux sont au moins d'accord sur un point : tout cela fait « le jeu du FN », dont il n'a échappé à personne qu'il a tracté cette semaine aux portières de l'usine Peugeot.